

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Security and Information Operations  
Division/Division de la securite et des operations  
d'information  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
8C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

**LETTER OF INTEREST**  
**LETTRE D'INTÉRÊT**

<b>Title - Sujet</b> Systèmes évolués de capteurs volumé	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-141490/A	<b>Date</b> 2014-06-11
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-14-2001490	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$QE-071-24524
<b>File No. - N° de dossier</b> 071qe.21120-141490	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-06-27</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Munro, Celine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 071qe
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0586 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-6907
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Security and Information Operations Division/Division de  
la securite et des operations d'information  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
8C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

Solicitation No. - N° de l'invitation

21120-141490/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

071qe21120-141490

Buyer ID - Id de l'acheteur

071qe

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

# **SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES ÉVOLUÉS DE CAPTEURS VOLUMÉTRIQUES (STECV) POUR LA DÉTECTION DU MOUVEMENT À L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DES ÉTABLISSEMENTS**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.0</b>	<b>GÉNÉRALITÉS.</b>	<b>4</b>
<b>2.0</b>	<b>Contexte.</b>	<b>4</b>
	<b>2.1 Service correctionnel du Canada.</b>	<b>4</b>
	<b>2.2 Projet de systèmes évolués de capteurs volumétriques (STECV).</b>	<b>4</b>
<b>3.0</b>	<b>OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.</b>	<b>5</b>
<b>4.0</b>	<b>RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS.</b>	<b>5</b>
<b>5.0</b>	<b>PRÉSENTATION DES RÉPONSES.</b>	<b>6</b>
<b>6.0</b>	<b>NOTE AUX RÉPONDANTS.</b>	<b>6</b>
<b>7.0</b>	<b>Traitement des réponses.</b>	<b>7</b>
	<b>7.1 Utilisation des réponses.</b>	<b>7</b>
	<b>7.2 Équipe d'examen.</b>	<b>7</b>
<b>8.0</b>	<b>Demandes d'information.</b>	<b>8</b>
<b>9.0</b>	<b>DATE DE CLÔTURE ET PRÉSENTATION DES TROUSSES DE RENSEIGNEMENTS DES RÉPONDANTS.</b>	<b>8</b>
<b>10.0</b>	<b>AUTORITÉ CONTRACTANTE.</b>	<b>8</b>
<b>11.0</b>	<b>ANNEXE.</b>	<b>9</b>

### Annexe A Spécifications techniques

## 1.0 GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Le Service correctionnel du Canada (SCC) cherche à obtenir auprès de l'industrie de l'information sur la disponibilité de systèmes et technologies évolués de capteurs volumétriques (STECV) pour la détection du mouvement à l'intérieur et extérieur du périmètre des établissements.
- 1.2 La documentation figurant dans la présente demande de renseignements décrit les spécifications techniques générales des systèmes.
- 1.3 Les renseignements obtenus seront utilisés uniquement à des fins de planification et il n'y a aucune garantie que le projet sera approuvé ou que des contrats subséquents seront octroyés.

## 2.0 Contexte

### 2.1. Service correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du portefeuille de la Sécurité publique, portefeuille qui réunit des organismes fédéraux clés chargés de la sécurité publique, notamment la Gendarmerie Royale du Canada, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organes d'examen.

Le SCC contribue à la sécurité publique en assurant la garde et la réinsertion sociale des délinquants. Il est chargé d'administrer les peines de deux ans ou plus imposées par des tribunaux aux délinquants. Cette responsabilité comprend la surveillance en établissement et dans la collectivité de délinquants faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD), dont la durée maximale est de 10 ans. Le SCC est actuellement responsable de près de 15 000 délinquants incarcérés dans des établissements et d'environ 8 000 délinquants sous surveillance dans la collectivité.

Le SCC est présent d'un océan à l'autre, tant dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées que dans les collectivités éloignées du Nord. Il gère des établissements, des centres de traitement, des pavillons de ressourcement autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle. Il gère également un centre de recherche sur la toxicomanie, un centre d'apprentissage en gestion correctionnelle, des collèges régionaux du personnel et une administration centrale.

## 2.2 **Projet de systèmes évolués de capteurs volumétriques (STECV)**

Les technologies de capteurs volumétriques qu'utilise actuellement le SCC pour détecter le mouvement à l'extérieur du périmètre, à l'intérieur du périmètre et dans les bâtiments des installations correctionnelles dont il a la charge (ci-après les « établissements ») arrivent à la fin de leur vie utile. Le SCC constate que, dans certains cas, ces systèmes ont été rendus désuets par des technologies plus évoluées. Les systèmes de capteurs actuellement utilisés font appel à diverses technologies conçues pour des applications particulières. Le SCC sait que des développements technologiques récents pourraient permettre d'intégrer ces systèmes disparates en un seul système qui utiliserait une infrastructure commune et offrirait l'occasion de réduire le coût global.

Le SCC compte étudier la possibilité d'adopter une seule plateforme technologique pour remplir les rôles joués par ses systèmes actuels pour assurer la sécurité. Les résultats de cet examen aideront le SCC à passer à la prochaine génération de technologie de sécurité dans ses établissements.

## 3.0 **OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

- 3.1 L'objet de la présente demande de renseignements est de communiquer les besoins du SCC et d'inviter les experts de l'industrie à faire part de leurs observations à cet égard ou à réorienter les attentes du Service pour les adapter aux capacités, à l'expérience et à la direction de l'industrie. Les renseignements peuvent être utilisés afin de soutenir le processus décisionnel du gouvernement du Canada.
- 3.2 Le SCC a décidé d'adresser une demande de renseignements à l'industrie pour obtenir l'opinion d'experts d'organisations du secteur privé qui se spécialisent dans la fourniture de technologies évoluées de détection pour la sécurité afin d'avoir un portrait global et pertinent de ce qu'il est possible de faire et de ce que les chefs de file actuels de l'industrie croient être la meilleure approche à adopter pour le Service.
- 3.3 Il ne s'agit pas d'un appel d'offres et aucun contrat ne sera attribué en lien direct avec la présente demande de renseignements. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de biens ou services décrits dans la présente demande de renseignements ne doivent pas réserver de stocks ou d'installations, ni affecter de ressources en fonction des renseignements qui y sont présentés. La présente demande de renseignements n'entraînera pas non plus la création de listes de fournisseurs ni de présélection. Le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à cette demande de renseignements ne l'empêchera donc pas de participer à d'éventuels processus d'approvisionnement.
- 3.4 Les réponses partielles seront admissibles.

---

## 4.0 RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

En fonction des besoins exposés dans le présent document, la demande de renseignements a pour but de chercher des fournisseurs éventuels qui pourront fournir les renseignements suivants :

- 4.1 Les répondants sont invités à présenter leurs commentaires, leurs préoccupations, et, le cas échéant, leurs recommandations sur la façon de répondre aux besoins ou d'atteindre les objectifs définis dans la présente demande de renseignements. Les répondants sont priés de justifier tout changement ou ajout à la demande de renseignements.
- 4.2 Dans leur réponse à la présente demande de renseignements, les répondants doivent indiquer clairement toutes les hypothèses adoptées, accompagnées d'explications claires quant aux motifs sous-tendant la formulation de ces hypothèses.
- 4.3 Personne-ressource du répondant pour les communications à venir.

## 5.0 PRÉSENTATION DES RÉPONSES

- 5.1 Les réponses à la présente demande de renseignements ne sont pas assujetties à une structure ou à une forme officielle. Les répondants ne devraient pas hésiter à fournir les renseignements qu'ils estiment utiles et pertinents pour l'analyse du projet par le SCC.
- 5.2 Les répondants à la demande de renseignements doivent indiquer les questions apparaissant à l'annexe A et transmettre tout autre document supplémentaire à l'autorité contractante de TPSGC par la poste afin de faciliter l'examen du dossier. Cela aidera le personnel du SCC à réunir et à classer les renseignements présentés qui portent sur des aspects particuliers du projet. Deux (2) exemplaires complets de la réponse sont exigés.

## 6.0 NOTE AUX RÉPONDANTS

- 6.1 La présente demande de renseignements concerne une version provisoire des spécifications techniques, lesquelles sont sujettes à modifications selon la rétroaction/les renseignements fournis par l'industrie.
- 6.2 La diffusion de la demande de renseignements ne crée aucune obligation pour le Canada de publier une version provisoire ou définitive de la demande de propositions, et le Canada n'est pas tenu par la loi ou autrement de conclure une entente ni d'accepter ou de rejeter une suggestion.
- 6.3 Le Canada n'assume aucune responsabilité ni obligation quant au coût de préparation d'une réponse à la présente demande de renseignements.

- 
- 6.4 La participation à la présente demande de renseignements n'est pas une condition préalable à la participation à tout processus subséquent de demande de propositions, provisoire ou définitive. Aucune liste restreinte d'entreprises ne sera établie à la suite de la présente demande de renseignements en vue de la réalisation de travaux ultérieurs.
- 6.5 Les répondants à la présente demande de renseignements doivent clairement indiquer toutes les parties de leurs réponses qu'ils considèrent comme confidentielles et/ou exclusives. L'information fournie en réponse à la présente demande de renseignements ne sera divulguée qu'à l'équipe d'examen autorisée à participer à cette activité. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les répondants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les répondants.
- 6.6 Le Canada se réserve le droit d'inviter un répondant, quelques répondants ou tous les répondants à présenter leur réponse et/ou à faire une démonstration d'un produit. Le SCC se réserve la possibilité d'inviter tout répondant à fournir des explications supplémentaires et/ou à faire une démonstration, sans que le Canada en assume les frais.
- 6.7 Toute discussion à ce sujet avec le SCC ou TPSGC, ou avec tout autre représentant du gouvernement du Canada ou toute autre personne participant aux activités liées au projet, ne doit pas être interprétée comme une offre d'achat ou un engagement de la part du SCC, de TPSGC ou du gouvernement du Canada dans son ensemble.

## **7.0 TRAITEMENT DES RÉPONSES**

### **7.1 Utilisation des réponses**

Les réponses ne seront pas évaluées de manière officielle. Toutefois, le SCC pourrait les utiliser pour mettre au point ou modifier ses stratégies d'approvisionnement ou les versions préliminaires de documents contenues dans la présente demande de renseignements. Le Service examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la demande de renseignements. Le SCC peut, à sa discrétion, examiner des réponses reçues après cette date.

## 7.2 Équipe d'examen

Une équipe d'examen composée de représentants du SCC examinera les réponses. Le SCC se réserve le droit de retenir les services de tout consultant indépendant ou de faire appel à toute ressource gouvernementale dont il estime avoir besoin pour examiner les réponses.

## 8.0 DEMANDES D'INFORMATION

- 8.1 Toutes les questions, les demandes de clarification et les autres communications en ce qui concerne la demande de renseignements doivent être envoyées par écrit uniquement à l'autorité contractante de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

## 9.0 DATE DE CLÔTURE ET PRÉSENTATION DES TROUSSES DE RENSEIGNEMENTS DES RÉPONDANTS

Les réponses à la demande de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante de TPSGC nommée à la section 10.0, au plus tard le 27 juin 2014, à 14 h (HAE).

## 10.0 AUTORITÉ CONTRACTANTE

La seule personne-ressource pour la présente demande de renseignements est la suivante :

***Céline Munro***

Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction de l'acquisition des systèmes électroniques, de munitions et systèmes tactiques  
11, rue Laurier, Place du Portage III, 8C2  
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 613-956-0586  
Télécopieur : 613-956-6907  
Courriel : celine.munro@pwgsc.gc.ca

## 11.0 ANNEXE A Spécifications techniques.

---

## ANNEXE A Spécifications techniques

### 1.0 Introduction

La présente demande de renseignements a pour objectif d'obtenir de l'industrie de l'information sur la disponibilité de systèmes et technologies évolués de capteurs volumétriques (STECV). Le présent document fournit des spécifications générales concernant les STECV et énumère les renseignements requis par l'industrie.

### 2.0 Besoins du SCC

La liste suivante contient les exigences de haut niveau que le SCC a établies pour les STECV. Cette liste a été dressée à partir d'un examen préliminaire des besoins réalisé sur le terrain et auprès des organismes du ministère de la Sécurité publique du Canada. Ces exigences représentent la vision initiale d'un STECV destiné à remplacer les systèmes indiqués au paragraphe 2.1 ci-dessous. Elles seront réexaminées en profondeur au cours de l'étude et pourraient être modifiées. Le STECV devrait :

- 2.1 Remplir, au moyen d'une plateforme technologique unique, les fonctions des systèmes de détection pour la sécurité suivants :
  - a) **Système périmétrique de détection et de suivi des intrusions** – détecter et localiser des personnes qui approchent le périmètre d'un établissement à une distance d'au moins 100 m et présenter cette information à l'opérateur au poste central de commande et de communications (PCCC) en vue d'aider le personnel à détecter les intrus et à les empêcher d'introduire des d'objets interdits dans l'établissement.
  - b) **Système de détection de mouvement** – câbles capteurs enfouis dans le sol entre les clôtures du périmètre de l'établissement pour détecter et localiser les personnes qui tentent de traverser l'espace entre les clôtures. Ces capteurs créent une enveloppe de radiofréquences qui, lorsqu'elle est perturbée, détecte une masse d'eau (une personne) dont la masse est de 45 kg ou plus, puis transmet cette information au PCCC.
  - c) **Système d'alarme personnel portable localisable** – détecter et localiser les agents correctionnels et les membres du personnel de façon à ce qu'ils puissent être rapidement et précisément localisés en trois dimensions à n'importe quel endroit dans un établissement lorsque certaines situations se produisent. Les émetteurs sont actionnés en enfonçant un bouton sur le dispositif; celui-ci émet alors des signaux radio qui sont captés par un petit nombre de récepteurs situés dans l'établissement ou le complexe. L'opérateur du PCCC est alors averti qu'un émetteur a été actionné.
- 2.2 Utiliser une infrastructure de transmission par radiofréquences, de communications, et de traitement du signal qui peut signaler les alarmes et les événements provenant de dispositifs RF répartis fixes ou portables sur des interfaces utilisateurs propres au domaine. Les autres méthodes de transmission, comme les infrarouges et les ultrasons, ne peuvent être déployées de façon uniforme et fiable dans un établissement correctionnel.
- 2.3 Être complètement inaccessible aux détenus. À l'extérieur des enveloppes protégées des bâtiments administratifs, les éléments doivent être installés de façon que les détenus ne

---

puissent les utiliser pour grimper, en ouvrir le boîtier externe, en démonter quelque partie que ce soit ni en perturber le fonctionnement.

- 2.4** Pouvoir fonctionner dans l'environnement extérieur de l'établissement. Les solutions doivent être conçues pour fonctionner sans réduction de performance marquée (réduction de sensibilité d'au plus 5 % par rapport à la sensibilité nominale) dans toute la gamme des conditions météorologiques auxquelles les établissements sont exposés chaque année, soit au moins :
- a) Température entre -40 °C et 55 °C
  - b) Humidité entre 0 % et 100 %, sans condensation
  - c) Exposition directe au soleil pendant au moins 10 ans
  - d) Chute de pluie pouvant atteindre 25 mm/heure
  - e) Grêlons d'un diamètre pouvant atteindre 2 cm
  - f) Chute de neige pouvant atteindre 30 cm/heure
  - g) Accumulation de neige pouvant atteindre 50 cm
  - h) Foudre à l'extérieur d'un rayon de 1 km
- 2.5** Utiliser de petits émetteurs légers que les agents et les membres du personnel peuvent porter à la ceinture pour la fonction de système d'alarme personnel portable localisable.
- 2.6** Afficher l'information d'alarme sur les interfaces utilisateur sous forme graphique.
- 2.7** Afficher l'information dans les deux langues officielles : l'anglais et le français.

### **3.0 Domaines d'intérêt particulier**

Voici quelques-uns des éléments clés du projet de STECV sur lesquels le SCC désire obtenir des renseignements. Les répondants sont invités à transmettre leurs commentaires ou suggestions librement; le SCC leur demande toutefois de commenter en particulier les sujets mentionnés dans les questions suivantes. Le SCC leur demande aussi d'indiquer le numéro de la question à laquelle ils répondent.

- 3.1** Au vu de l'information fournie ci-dessus au sujet des STECV (annexe A, section 2.0), comment, selon votre organisation, le SCC devrait-il procéder pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet?
- 3.2** Veuillez indiquer toutes les exigences établies dans l'information fournie ci-dessus sur les STECV auxquelles votre entreprise ne peut répondre. Pour chaque exigence à laquelle votre entreprise ne peut répondre, veuillez proposer une solution.
- 3.3** Quelle est la maturité de la technologie utilisée dans votre solution recommandée? Depuis combien d'années cette technologie est-elle sur le marché? Pourriez-vous décrire l'évolution de la technologie actuelle à partir d'au moins les trois dernières générations? Quel est le nombre de déploiements de cette technologie que votre organisme a réalisé pour des clients? Est-ce que des renseignements sur ces déploiements pourraient être fournis au SCC afin d'établir un cadre de référence?

- 
- 3.4** Votre organisme dispose-t-il de renseignements statistiques sur la précision de la solution recommandée? Si c'est le cas, est-ce que la précision change selon que la détection a lieu à l'intérieur d'une structure importante ou à l'extérieur?
- 3.5** Est-il possible d'adapter sans trop de difficulté la solution proposée à une augmentation considérable de la zone de couverture géographique et, dans le cas du système d'alarme personnel portatif localisable, du nombre d'appareils surveillés?
- 3.6** La solution recommandée fonctionne-t-elle au moyen de fréquences radio exemptes de licence?
- 3.7** À quel point votre solution proposée peut-elle résister aux méthodes de mise en échec (par exemple, aux technologies de brouillage radio)?
- 3.8** Si la solution recommandée utilise un réseau de capteurs pour produire le ou les champs de détection, de quelle façon les capteurs sont-ils alimentés?
- 3.9** Si le SCC procède à un programme de validation de principe, quelle approche et quelle méthode de déploiement et de mise à l'essai d'une telle technologie votre entreprise recommande-t-elle?
- 3.10** Quel est le positionnement de votre organisation dans l'industrie pour ce qui est de l'approvisionnement, de la configuration et de l'installation des STECV décrits à la section 2.0 de l'annexe A?
- 3.11** Selon vous, existe-t-il des éléments importants à considérer dont nous devons tenir compte dans les possibilités offertes concernant les STECV si le SCC souhaite aller de l'avant avec ce projet?